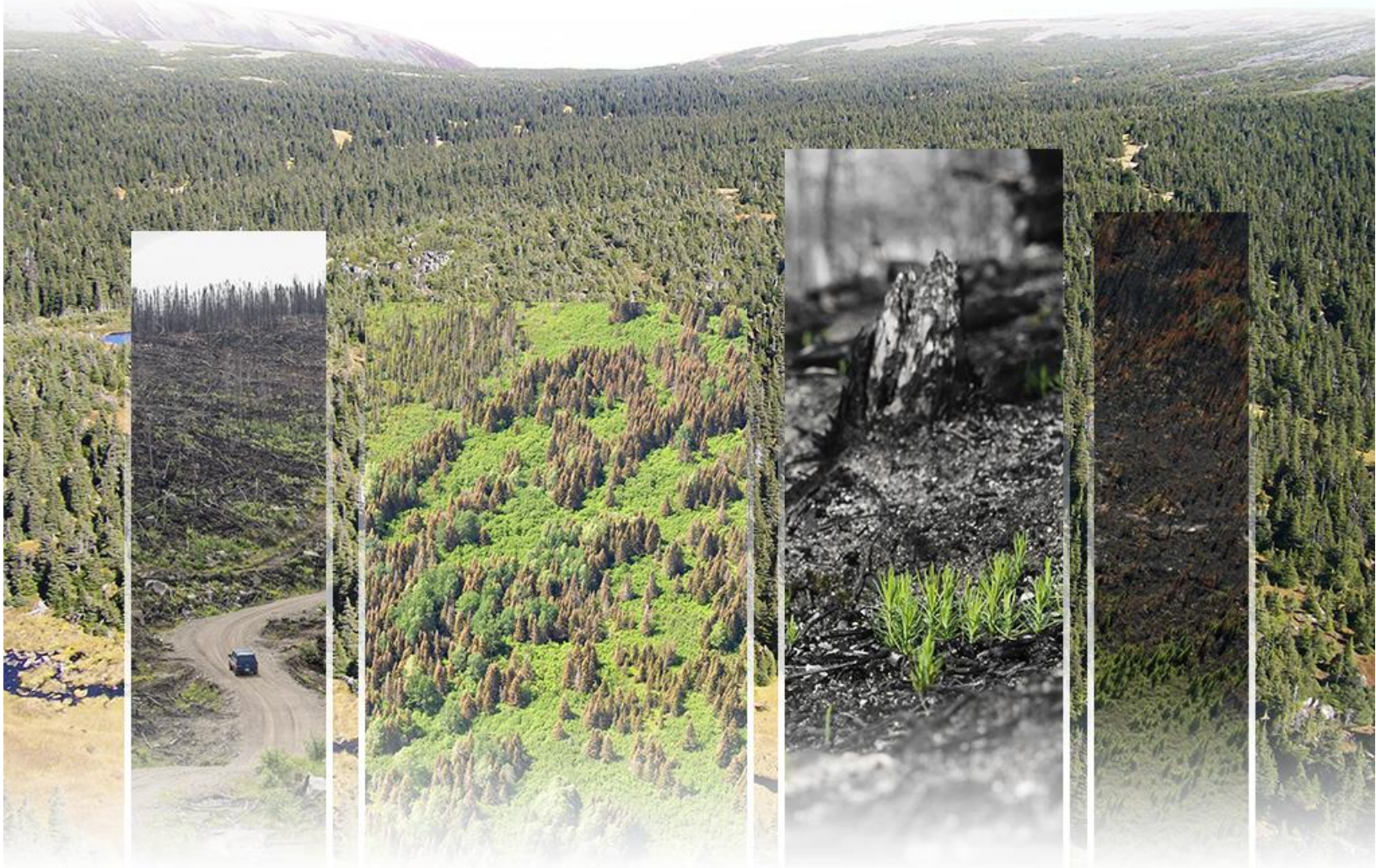


Addenda – Plan d'aménagement spécial pour la récupération des bois touchés par un chablis applicable en 2025-2026

Région du Bas-Saint-Laurent
Unité d'aménagement 012-72

Le 8 octobre 2025

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Photographies de la page couverture :

Fond : Jasmin Michaud

De gauche à droite : Batistin Bour, Alain Thibault, Jean-François Bourdon et Hugo Tremblay

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-02461-8 (PDF)

Table des matières

Introduction.....	1
2. Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement, titulaires de permis d'intervention pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois, détenteurs de contrats de gré à gré et détenteurs de contrats sur le marché libre	2
3. Matière ligneuse touchée	2
3.2 Volume selon les groupes d'essences	2
4.3 Volumes à récupérer	2
9. Destination des bois à récupérer.....	4
12. Estimation de l'aide financière maximale.....	4
13. Modification du plan	5
Formulaire – Signatures professionnelles et administratives	5

Liste des tableaux

Tableau 2 – Matière ligneuse touchée par groupes d'essences	2
Tableau 4 – Matière ligneuse à récupérer.....	3
Tableau 7 – Répartition du volume provenant du plan d'aménagement spécial entre les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement.....	4

Liste des annexes

Annexe 5 – Calcul détaillé de l'aide financière	7
---	---

Introduction

Le présent addenda a pour objectifs :

- l'ajustement de la répartition des volumes provenant du plan d'aménagement spécial (PAS) entre les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement (BGA);
- l'ajustement du détail de l'aide financière présenté à l'annexe 5 pour y inclure les volumes récoltés par un détenteur d'un permis d'intervention pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU).

2. Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement, titulaires de permis d'intervention pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois, détenteurs de contrats de gré à gré et détenteurs de contrats sur le marché libre

Les BGA concernés par ce PAS et leurs attributions sont présentés en ligne : [Droits forestiers consentis | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://droitsforestiers.consentis.gouv.qc.ca/). Les proportions des volumes du présent PAS se déclinent de la façon suivante : 66 % au marché libre, 1 % à un détenteur d'un permis d'intervention pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois et 33 % qui sera récupéré par l'ensemble des BGA.

3. Matière ligneuse touchée

3.2 Volume selon les groupes d'essences

La matière ligneuse touchée par ce PAS est présentée par groupes d'essences dans le tableau 2.

Tableau 2 – Matière ligneuse touchée par groupes d'essences

Groupe d'essences	Volume brut (m ³)
SEPM ¹	498 450
FD ²	139 150
PEU ³	28 200
THO ⁴	19 300
Total	685 100

¹ Sapins, épinettes, pins gris et mélèzes.

² Feuillus durs (érables et bouleaux).

³ Peupliers.

⁴ Thuya occidental.

4.3 Volumes à récupérer

La matière ligneuse à récupérer est présentée par groupes d'essences dans le tableau 4.

Tableau 4 – Matière ligneuse à récupérer

Détenteur de droit	Groupe d'essences	Volume brut (m ³)	
		Admissibilité à une aide financière*	Total
BGA	SEPM ¹	176 950	176 950
	FD ²	43 600	43 600
	PEU ³	7 850	7 850
	THO ⁴	2 950	2 950
Sous-total BGA		231 350	231 350
BMMB	SEPM		321 500
	FD		95 550
	PEU		20 350
	THO		16 350
Sous-total BMMB			453 750
Total		231 350	685 100

* Pour le BMMB, aucune aide financière n'est accordée.

¹ Sapins, épinettes, pins gris et mélèzes.

² Feuillus durs (érables et bouleaux).

³ Peupliers.

⁴ Thuya occidental.

9. Destination des bois à récupérer

Les volumes à récupérer sont destinés aux usines qui apparaissent dans le tableau 7.

Tableau 7 – Répartition du volume provenant du plan d'aménagement spécial entre les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement

Détenteur de droit	Volume brut (m ³)				
	SEPM ¹	FD ²	PEU ³	THO ⁴	Total
Bois Daaquam inc.	400	0	0	0	400
Bégin & Bégin inc. (Saint-Juste-du-Lac)	0	7 100	0	0	7 100
Groupe Lebel inc. (Saint-Joseph-de-Kamouraska)	0	0	0	0	0
Groupe Lebel inc. (Biencourt)	400	0	0	0	400
Les Bardeaux Lajoie inc. (Saint-Eusèbe)	0	0	0	500	500
Cascades Canada ULC (Cabano)	0	200	250	0	450
Groupe Lebel inc. (Dégelis)	250	0	0	0	250
Groupe NBG inc.	0	0	900	0	900
Groupe Lebel inc. (Vallée-des-Lacs)	19 900	0	0	0	19 900
Multi Cèdre ltée	0	0	0	2 450	2 450
Lulumco inc.	43 750	0	0	0	43 750
Bois d'œuvre Cedrico inc. (Causapscal)	85 850	0	0	0	85 850
Groupe Lebel inc. (Price)	20 200	0	0	0	20 200
Uniboard Canada inc. (Sayabec)	0	21 750	0	0	21 750
Entreprises Sappi Canada inc. (Matane)	0	14 550	4 050	0	18 600
Listuguj Mi'gmaq Government Communauté de Listuguj	6 200	0	0	0	6 200
Bois CFM inc. (Sainte-Florence)	0	0	2 650	0	2 650
Bureau de mise en marché des bois (BMMB)	321 500	95 550	20 350	16 350	453 750
Total	498 450	139 150	28 200	19 300	685 100

¹ Sapins, épinettes, pins gris et mélèzes.

² Feuillus durs (érables et bouleaux).

³ Peupliers.

⁴ Thuya occidental.

12. Estimation de l'aide financière maximale

L'aide financière maximale estimée pour le PAS de l'UA 012-72 pour la saison 2025-2026 est évaluée en fonction des volumes admissibles qui seront récoltés.

On prévoit, pour la saison 2025-2026, la récolte de 231 350 m³ admissibles à de l'aide financière. L'aide totale pour la saison s'élève à 1 094 300 \$.

Le détail du calcul de l'aide financière est présenté à l'annexe 5.

13. Modification du plan

Toutes les modifications importantes apportées dans ce plan devront faire l'objet d'un addenda qui devra être approuvé avant son application.

Formulaire – Signatures professionnelles et administratives

Le formulaire est disponible à la page suivante.

PLAN D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAL

Unité d'aménagement :	012-72
Année financière :	2025-2026
Type de perturbation :	Chablis
Version (plan ou addenda) :	Addenda

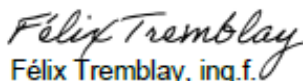
Responsabilité professionnelle

Le présent plan d'aménagement spécial (qui ne concerne pas les prescriptions sylvicoles, lesquelles sont signées individuellement) a été réalisé sous ma responsabilité professionnelle à partir de toute l'information pertinente disponible à ce jour et dans le respect des lois et des règlements en vigueur.

Signature :

2025-10-09

Date


Félix Tremblay, ing.f.

Les ingénieurs forestiers suivants ont contribué à son élaboration pour les travaux cités ci-dessous :

Signature :

2025-10-09

Date


Marie-Chantale Girard, ing.f.

Responsable de : Harmonisation des usages et rédaction du document

Note sur la signature administrative

En vertu de la décision ministérielle adoptée le 3 février 2025 concernant la délégation de pouvoirs en application de l'article 368 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, la signature administrative du sous-ministre associé aux Opérations régionales est requise pour les cas suivants :

- dépassement des possibilités forestières;
- attribution d'une aide financière de l'année de référence associée à ce PAS;
- plan d'aménagement spécial non soumis au processus de consultation publique.

Responsabilité administrative

Approbation du plan d'aménagement spécial par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Signature :

2025-10-15

Date


Luc Gagnon, ing.f., directeur de la gestion des forêts
du Bas-Saint-Laurent

ET

Signature :

Date 2025-10-20

Martin Breault, sous-ministre associé aux Opérations régionales

Annexe 5 – Calcul détaillé de l'aide financière

Tableau A – Calcul de l'aide de base maximale applicable

Détenteur de droit	Groupe d'essences	Volume total (m³)	Volume admissible à l'aide ⁵ (m³)	Zone de tarification	Taux de l'aide ⁶ (\$/m³)	Total ⁷ (\$)
Bois Daaquam	SEPM ¹	200	200	154	4,21	800
	SEPM	50	50	156	5,28	300
	SEPM	50	50	157	4,94	200
	SEPM	100	100	158	5,18	500
Bégin & Bégin inc. (Saint-Juste-du-Lac)	FD ²	950	950	154	4,21	4 000
	FD	1 900	1 900	155	3,64	6 900
	FD	3 800	3 800	156	5,28	20 100
	FD	250	250	157	4,94	1 200
	FD	200	200	158	5,18	1 000
Groupe Lebel inc. (Biencourt)	SEPM	200	200	154	4,21	800
	SEPM	50	50	156	5,28	300
	SEPM	50	50	157	4,94	200
	SEPM	100	100	158	5,18	500
Les Bardeaux Lajoie inc. (Saint-Eusèbe)	THO ³	500	500	154	4,21	2 100
Cascades Canada ULC (Cabano)	FD	200	200	154	4,21	800
	PEU ⁴	250	250	154	4,21	1 100
Groupe Lebel inc. (Dégelis)	SEPM	250	250	154	4,21	1 100
	SEPM	0	0	156	5,28	0
	SEPM	0	0	157	4,94	0
	SEPM	0	0	158	5,18	0
Groupe NBG inc.	PEU	900	900	154	4,21	3 800
Groupe Lebel inc. (Vallée-des-Lacs)	SEPM	8 350	8 350	154	4,21	35 200
	SEPM	3 300	3 300	156	5,28	17 400
	SEPM	3 000	3 000	157	4,94	14 800
	SEPM	5 250	5 250	158	5,18	27 200
Multi Cèdre ltée	THO	850	850	154	4,21	3 600
	THO	500	500	155	3,64	1 800
	THO	900	900	156	5,28	4 800
	THO	150	150	157	4,94	700
	THO	50	50	158	5,18	300
Lulumco inc.	SEPM	43 750	43 750	155	3,64	159 300
Bois d'œuvre Cedrico inc. (Causapscal)	SEPM	85 850	85 850	156	5,28	453 300

Détenteur de droit	Groupe d'essences	Volume total (m ³)	Volume admissible à l'aide (m ³)	Zone de tarification	Taux de l'aide (\$/m ³)	Total (\$)
Groupe Lebel inc. (Price)	SEPM	8 650	8 650	154	4,21	36 400
	SEPM	3 300	3 300	156	5,28	17 400
	SEPM	3 000	3 000	157	4,94	14 800
	SEPM	5 250	5 250	158	5,18	27 200
Uniboard Canada inc. (Sayabec)	FD	2 100	2 100	155	3,64	7 600
	FD	19 650	19 650	156	5,28	103 800
Entreprises Sappi Canada inc. (Matane)	FD	4 650	4 650	154	4,21	19 600
	FD	7 650	7 650	155	3,64	27 800
	FD	1 250	1 250	157	4,94	6 200
	FD	1 000	1 000	158	5,18	5 200
Entreprises Sappi Canada inc. (Matane)	PEU	1 000	1 000	154	4,21	4 200
	PEU	950	950	155	3,64	3 500
	PEU	1 600	1 600	156	5,28	8 400
	PEU	300	300	157	4,94	1 500
	PEU	200	200	158	5,18	1 000
Listuguj Mi'gmaq Government Communauté de Listuguj	SEPM	6 200	6 200	156	5,28	32 700
Bois CFM inc. (Sainte-Florence)	PEU	650	650	155	3,64	2 400
	PEU	1 450	1 450	156	5,28	7 700
	PEU	300	300	157	4,94	1 500
	PEU	250	250	158	5,18	1 300
Bureau de mise en marché des bois	SEPM	66 050	0	154	0,00	0
	SEPM	139 200	0	155	0,00	0
	SEPM	84 150	0	156	0,00	0
	SEPM	31 200	0	157	0,00	0
	SEPM	900	0	158	0,00	0
Bureau de mise en marché des bois	FD	16 350	0	154	0,00	0
	FD	49 100	0	155	0,00	0
	FD	24 200	0	156	0,00	0
	FD	5 750	0	157	0,00	0
	FD	150	0	158	0,00	0

Détenteur de droit	Groupe d'essences	Volume total (m ³)	Volume admissible à l'aide (m ³)	Zone de tarification	Taux de l'aide (\$/m ³)	Total (\$)
Bureau de mise en marché des bois	PEU	4 850	0	154	0,00	0
	PEU	6 100	0	155	0,00	0
	PEU	5 750	0	156	0,00	0
	PEU	3 600	0	157	0,00	0
	PEU	50	0	158	0,00	0
Bureau de mise en marché des bois	THO	3 200	0	154	0,00	0
	THO	7 750	0	155	0,00	0
	THO	3 400	0	156	0,00	0
	THO	2 000	0	157	0,00	0
Total		685 100	231 350			1 094 300

¹ Sapins, épinettes, pins gris et mélèzes.

² Feuillus durs (érables et bouleaux).

³ Thuya occidental.

⁴ Peupliers.

⁵ Arrondi à la cinquantaine près.

⁶ Taux 2025-2026 du Bureau de mise en marché des bois pour l'aide financière pour les chablis et autres perturbations que les feux (deuxième année).

⁷ Arrondi à la centaine près.

